

## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Proposé par le CCAS

Du 8 au 26 juillet 2019

Enfant à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans inclus



# NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

### ÉQUIPE D'ENCADREMENT JUILLET 2019

**Anaïs CHEVALIER** : directrice, Master MEEF encadrement éducatif

**Florian DEMERVAL** : directeur – adjoint titulaire d'une licence STAPS

**Théo CARON** : animateur titulaire d'un DEUST STAPS

**Constance FOSSEUX** : animatrice BAFA & assistante sanitaire

**Sylvain GENEL** : animateur titulaire du BAFA

**Prescillia VASSEUR** : animatrice titulaire du BAFA

**Julie VANNEUVILLE** : animatrice stagiaire BAFA

**Amélie FAVIER** : animatrice stagiaire BAFA

**Lucas DE SAINTE MARESVILLE** : dispositif ADOAC

**Laurent DECOOPMAN\*** => sous réserve de disponibilité

### THÈME DE L'ANNÉE « QUELLE ÉNERGIE »



### ALLOCATAIRES (participation financière de la CAF)

Informations concernant les enfants	Enfants de Clairmaraisiens	Petits-enfants de Clairmaraisiens	Enfants extérieurs à la commune
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est inférieur ou égal à 617€	3€	4€	6€
Tarifs à la ½ journée si le quotient familial est strictement supérieur à 617€	2.70€	3€	5€

Le tarif est diminué de 0.5 € à compter du deuxième enfant d'une même fratrie.

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants de Clairmarais, aux petits-enfants puis aux extérieurs de la commune.

Une convention est conclue avec la CAF. Les personnes bénéficiaires de l'ATL (Aide aux Temps Libres) auront une déduction de 1.70€ / demi-journée sur le tarif appliqué.



**Ne doivent rendre un dossier d'inscription complet que les enfants non-inscrits en 2019 (à retirer du lundi au vendredi entre 9H et 12H)**

Le dossier devra être rendu complet en mairie **au plus tard le jeudi 20 juin 2019.**

⇒ **Contacts** : 07.69.44.98.33 ou [action.sociale.jeunesse@clairmarais.net](mailto:action.sociale.jeunesse@clairmarais.net)